



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58

BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT

[www.tresorbenin.bj](http://www.tresorbenin.bj)



# MAITRISE DES RISQUES COMPTABLES FACE AUX NOUVEAUX DEFIS

*Décembre 2019*



# PLAN DE PRESENTATION

INTRODUCTION

I. LA QUALITE COMPTABLE

II. LA MAITRISE DES RISQUES

III. LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE  
MAITRISE DES RISQUES

IV. LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN  
REPUBLIQUE DU BENIN

CONCLUSION



# INTRODUCTION (1 / 1)

La maîtrise des risques est un enjeu essentiel de la gestion publique. Le développement de l'audit contenu dans la Loi Organique relative aux Lois de Finances a entraîné tout d'abord la mise en place d'un contrôle interne comptable et financier dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat, rendue elle-même obligatoire. Il s'est ensuite étendu à l'ensemble des processus et des politiques publiques, en lien avec la dynamique de performance induite par ce même texte. En effet, la responsabilité managériale du responsable de programme implique que le manager public s'assure de la qualité des dispositifs de maîtrise des risques des opérations dont il est responsable afin d'obtenir les résultats correspondants aux objectifs qui lui sont assignés.

La maîtrise des risques consiste à identifier et traiter les événements de toute nature susceptibles d'altérer la capacité des services à réaliser leurs missions dans le respect des procédures et des contrôles prévus à cet effet.



**I**

# **LA QUALITE COMPTABLE**



# LA QUALITE COMPTABLE (1 / 6)

La Loi Organique relative aux Lois de Finances place la qualité comptable au cœur de la réforme comptable de l'Etat.

La qualité comptable est un objectif structurant des missions des services du Trésor.

La qualité comptable est une obligation qui doit irriguer l'ensemble de la gestion des administrations publiques. Elle est confiée aux comptables publics.

La qualité comptable est nécessaire pour assurer une bonne information financière aux autorités publiques, et faire de la comptabilité un support d'informations, de gestion et de contrôle.



## LA QUALITE COMPTABLE (2 / 6)

Pour atteindre cet objectif de qualité comptable, la comptabilité générale de l'Etat doit respecter un certain nombre de principes.

Parmi ces principes, le principe d'image fidèle est essentiel car il regroupe l'ensemble des principes comptables. Il s'agit du principe général clé de la qualité comptable.

Aussi, les comptes de l'Etat doivent-ils être réguliers, sincères et donner une image fidèle de leur patrimoine et de leur situation financière. (art. 72 de la directive de l'UEMOA portant lois des finances).



## LA QUALITE COMPTABLE (3 / 6)

Pour faciliter l'applicabilité des principes comptables, il est important de les décliner en critères de qualité comptable, qui rendent plus explicites les principes comptables. Il s'agit des critères suivants : régularité, sincérité, exactitude, exhaustivité, imputabilité et rattachement.

La qualité des opérations est ainsi appréhendée au travers du respect des critères de qualité comptable.



## LA QUALITE COMPTABLE (4 / 6)

Pour y arriver, il est opportun que la cartographie comptable de l'Etat soit réalisée. Ladite cartographie passe par la mise en place au niveau des services du Trésor de la cartographie des processus.

Celle-ci est construite selon un maillage constitué de cinq (05) niveaux.

Il s'agit de :

# LA QUALITE COMPTABLE (5 / 6)

## Les cycles d'activité

- Les cycles d'activité identifient les missions dévolues aux services du Trésor.

## Les processus

- Les processus constituent la déclinaison opérationnelle des missions des services du Trésor. Ils constituent un ensemble de travaux liés relevant d'une même activité.

## Les procédures

- Elles constituent les enchaînements, selon les règles prédéfinies, d'un processus. Elles sont déclenchées par un fait générateur et aboutissent à une ou plusieurs finalités.

## Les tâches

- Les tâches s'intègrent dans une procédure. Chaque tâche est constituée d'un ensemble d'opérations indivisibles, fréquemment exécutées par un même opérationnel.

## Les opérations

- Les opérations sont les composantes d'une tâche. Ce sont des actions élémentaires qui ne peuvent être séparées dans le temps



## LA QUALITE COMPTABLE (6 / 6)

Cette exigence de qualité comptable nécessite alors d'engager une démarche plus globale : **la démarche de la maîtrise des risques.**



## **II**

# **LA MAITRISE DES RISQUES**



# LA MAÎTRISE DES RISQUES (1 / 4)

La maîtrise des risques se définit comme la mise en place d'un dispositif s'assurant que, dans chaque entité de travail, il existe une description précise de l'organisation, des processus de travail et les types de contrôle permettant, si les prescriptions sont respectées, d'assurer la couverture des risques et de donner une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement des services et des activités.

Elle s'appuie sur les trois leviers du contrôle interne :

- ✓ la définition et l'organisation des tâches, des acteurs et des contrôles ;
- ✓ la documentation des procédures ;
- ✓ la traçabilité des opérations.



## **LA MAITRISE DES RISQUES (2 / 4)**

Ainsi, la cartographie comptable de l'Etat permet de recenser l'ensemble des opérations des services du Trésor.

La cartographie des risques stratégiques comprend les risques identifiés par l'administration centrale et susceptibles de remettre en cause l'atteinte d'un objet stratégique, de dégrader le fonctionnement des services ou d'altérer des services rendus aux partenaires.

La cartographie des risques opérationnels majeurs renseigne les responsables opérationnels sur les risques susceptibles d'altérer le bon fonctionnement des services et la réalisation des missions dans les conditions satisfaisantes.



## LA MAITRISE DES RISQUES (3 / 4)

Les risques comptables auxquels le Trésor public est confronté sont :

- ❖ les risques provenant des défaillances dans l'organisation : lacunes dans la séparation des tâches, l'inexistence d'un organigramme fonctionnel, l'insuffisance des contrôles, la défaillance des systèmes d'informations ;
- ❖ les risques liés à l'absence ou l'insuffisance de la documentation des procédures ;
- ❖ les carences en matière de traçabilité.



## LA MAÎTRISE DES RISQUES (4 / 4)

Pour les acteurs en charge de la comptabilité générale de l'Etat, l'analyse des risques comptables implique une prise de recul par rapport aux actions quotidiennes. Elle oblige à engager une réflexion critique sur l'organisation existante, à se concentrer sur l'essentiel et à améliorer en permanence les processus.

Cette démarche d'identification et de hiérarchisation des risques aboutit à l'élaboration d'un plan d'action visant à maîtriser les risques identifiés. Il permet également de prendre en compte les réserves de la juridiction financière qui sont en lien avec la qualité comptable.



### **III**

## **LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES**



## LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES ( 1 / 7 )

### Identification des risques

Le dispositif de contrôle interne ne vise pas à réaliser un contrôle exhaustif de toutes les opérations chaque année. Il faut donc identifier des processus à enjeux présentant des risques en établissement une cartographie des risques.

Disposant des informations issues de la cartographie des risques, il faut désormais procéder à l'identification des risques majeurs pouvant survenir dans l'exercice des missions du Trésor public, et qui sont propres à chaque processus d'activité afin de les évaluer.

Cette méthode consiste à opérer une classification des processus ou procédures en des niveaux de sensibilité (par exemple : faible, moyen, élevé, très élevé).



## LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES (2 / 7)

### Identification des risques

La sensibilité est appréciée en tenant compte des éléments suivants :

- ❖ la nature des risques potentiels ;
- ❖ la gravité des impacts en cas de survenance des risques ;
- ❖ la probabilité de survenance des risques.

Les indicateurs de qualité comptable contribuent à identifier les risques dont la réalisation ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de fiabilité comptable. Ils doivent être analysés pour éviter les biais d'interprétation et déterminer les processus ou procédures sur lesquels les contrôles doivent être renforcés

Le dispositif consiste à définir les modalités de traitement des risques.

Ainsi, la cartographie des risques est établie.



## LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES (3 / 7)

### Identification des risques

Les risques ne peuvent être identifiés qu'au regard des objectifs que la structure s'est fixés.

La classification des objectifs peut comporter trois catégories qui peuvent être déclinées en neuf sous-objectifs.

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS
La sécurité et la régularité des opérations	La sécurité des biens et des personnes
	La maîtrise du système d'information
	Le respect des règles de la déontologie
La qualité des activités opérationnelles et de soutien	La qualité de l'organisation
	La qualité de service
	La qualité des travaux
La qualité des opérations comptables et financières	La qualité budgétaire
	La qualité comptable
	La qualité bancaire



## **Dispositif de maitrise des risques**

Avec les exigences de la nouvelle gestion publique, le Trésor public devra désormais disposer en son sein d'un dispositif devant assurer le contrôle interne qui concourt à la maitrise des risques comptables.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne à mettre en place doit s'articuler autour de trois (03) leviers correspondant aux trois (03) types de risques comptables identifiés. Il s'agit de :

- l'organisation des acteurs de la fonction comptable de l'Etat ;
- la documentation de l'organisation des procédures comptables ;
- la traçabilité des acteurs et des opérations.



## Dispositif de maîtrise des risques

Il faut créer un comité de maîtrise de risque pour la structure.

Ce comité veille à l'élaboration des référentiels d'organisation, de procédures et de contrôles pour l'exercice de chaque mission à leur mise en œuvre. Il s'assure que les actions nécessaires pour pallier toute défaillance ou faiblesse importante sont diligentées dans les meilleurs délais. Il approuve la cartographie des risques et les contrôles y afférents.

Ce comité impulse, coordonne, homogénéise le dispositif de maîtrise des risques de l'ensemble de la structure et s'assure de sa mise en œuvre.



## **Contrôle interne et maîtrise des risques**

Le contrôle interne comptable recouvre l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et en permanence mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, pour maîtriser le fonctionnement des activités financières de l'Etat de donner aussi une assurance raisonnable sur la qualité des comptes, c'est-à-dire leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière.



## **Evaluation de la maitrise des risques par l'audit interne**

L'audit interne veille à la bonne application du manuel de procédures comptables et à son actualisation à travers son contrôle au quotidien.

L'audit interne comptable et financier mis à la charge d'un service distinct des acteurs opérationnels, permet d'évaluer périodiquement l'effectivité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne.



## **IV**

# **LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN REPUBLIQUE DU BENIN**



## LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN REPUBLIQUE DU BENIN ( 1 / 5 )

En matière de contrôle interne comptable en République du Bénin, l'état des lieux des actions se présente comme suit :

- **Cartographie des procédures d'exécution de la dépense**

Code	Types de procédures
<b>PNORM</b>	Procédure normale d'exécution des dépenses publiques
<b>PAVAC</b>	Procédures de paiement d'avance et d'acompte
<b>PSPEC</b>	Procédures spécifiques ou procédures normales aménagées
<b>PDERO</b>	Procédures dérogatoires d'exécution des dépenses publiques

- **Cartographie des catégories de dépenses**

Code	Catégorie économique de la dépense
<b>FONCT</b>	Fonctionnement
<b>INVES</b>	Investissement

- **Cartographie des natures de dépenses**

Au titre des dépenses de fonctionnement, il existe 165 natures soit (F165) et les dépenses d'investissement 80 nature soit (V80).



## LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN REPUBLIQUE DU BENIN (3 / 5)

### Éléments de la cartographie des processus comptables

✓ Le modèle de cartographie des processus comptables provisoirement retenu comprend dix (10) objets se décomposant ainsi qu'il suit :

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| ■ les cycles ;                | ■ le fait générateur ;         |
| ■ les processus ;             | ■ les opérations comptables ;  |
| ■ les procédures ;            | ■ les types de livre journal ; |
| ■ les pièces justificatives ; | ■ les acteurs ;                |
| ■ la tâche ;                  | ■ le statut des acteurs.       |

Ce cadre méthodologique s'applique à tout type de poste comptable. Il permet d'identifier au départ, les cycles et processus pertinents de chaque type de poste comptable pour bien articuler les procédures comptables.

Trois objets de cette cartographie des processus comptables restent invariables à savoir les cycles, les processus et le statut des acteurs.



## LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN REPUBLIQUE DU BENIN (4 / 5)

### Eléments de la cartographie des processus comptables

✓ La cartographie des processus comptables se décompose en onze 11 cycles qui sont :

■ Gestion de la dette financière;	■ Centralisations et transferts;
■ Gestion de l'actif immobilisé;	■ Engagements hors bilan et provisions pour risques et charges;
■ Gestion de la trésorerie;	■ Clôture de l'exercice;
Gestion des charges	■ Etats financiers;
■ Gestion des produits fiscaux;	■ Ouverture de l'exercice.
■ Gestion des autres produits;	



## LE DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE EN REPUBLIQUE DU BENIN (5 / 5)

### Organisation du contrôle interne

Ce dispositif est organisé en trois (03) étapes que sont :

- ✓ l'auto-contrôle qui doit être fait par l'agent de saisie ;
- ✓ le contrôle mutuel qui doit être fait par l'agent chargé de la validation ;
- ✓ le contrôle de supervision qui doit être fait par le chef de poste.

Il faut noter que les vérifications et audits des divers corps chargés du contrôle interne viennent compléter les trois étapes décrites plus haut.



## **CONCLUSION** (1 / 1)

La maîtrise des risques est un élément fondamental dans l'atteinte de l'objectif de la qualité comptable. La maîtrise des risques est une démarche globale dont le périmètre s'étend à l'ensemble des missions du Trésor public. Le contrôle interne, basé sur la qualité comptable est une composante du dispositif de maîtrise des risques des services du Trésor.



MERCI DE VOTRE ATTENTION